

COMITÉ NATIONAL DE LA CONCHYLICULTURE

Organisation interprofessionnelle représentative des intérêts des professionnels conchylicoles, instituée par le Code Rural de la Pêche Maritime, Livre IX, article R912-6 et suivants.

Le Comité National de la Conchyliculture a pour missions principales

- la représentation et la promotion des intérêts généraux de ces activités ;
- la participation à l'organisation d'une gestion équilibrée des ressources ainsi qu'à la protection, la conservation et la gestion des milieux et écosystèmes contribuant au bon état des ressources conchylicoles ;
- la participation à l'amélioration des conditions de production et la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur des membres des professions concernées
- la promotion des produits issus de la conchyliculture ;

CONTACT

LE GAL Philippe, Président
84 rue d'Amsterdam
75 009 PARIS
+33 1 42 97 48 44

Le point de vue du Comité National de la Conchyliculture

EN BREF. La conchyliculture est une activité historique présente sur les 4 façades maritimes, à la fois ancrée dans la tradition des territoires et porteuse de solutions d'avenir face aux enjeux environnementaux.

Première productrice de coquillages en valeur au niveau européen avec 564 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022, la filière conchylicole française est une source d'activité économique importante pour le littoral français, rassemblant 2300 entreprises pourvoyeuses de plus de 18 000 emplois directs, et de plusieurs dizaines de milliers d'emplois indirects. Elle a aussi un rôle patrimonial fort, participant à définir l'identité des territoires, et inscrite dans la culture culinaire nationale. Seul élevage naturel en milieu ouvert, l'état de la filière est intrinsèquement lié à celle du milieu marin et à la qualité de l'eau, faisant de la conchyliculture une véritable sentinelle de la santé du littoral français. En conséquence, elle est particulièrement vulnérable aux évolutions du milieu marin, et fait régulièrement face à des épisodes de crise liés à la pollution des eaux, aux phénomènes de prédation, et de manière croissante, aux effets du changement climatique et aux multiples usages du littoral.

La planification maritime est à ce titre une clé de voûte du développement des activités conchylicoles. Pour toutes ces raisons, le CNC appelle à la prise en compte renforcée des enjeux présents et futurs du secteur conchylicole dans les documents de stratégie de façade (DSF), et tout particulièrement ceux de la qualité de l'eau, de l'adaptation au changement climatique, de la préservation des zones en activité et du développement et de la modernisation de la filière.

Une réponse d'envergure aux défis de la filière dans le cadre de la planification maritime peut ainsi être l'exemple même de la convergence souhaitée entre la protection et l'exploitation responsable du milieu marin.



Pérenniser et soutenir les activités de conchyliculture

La révision des DSF doit être l'occasion de sécuriser les zones conchylicoles, condition indispensable à l'attractivité de la filière et à sa modernisation. L'élevage de coquillages nécessite des espaces pour la production, mais aussi pour le stockage, l'expédition et la commercialisation, aussi bien à terre et en mer donc. Les concessions actuelles doivent être absolument pérennisées, mais c'est encore **vers l'extension du domaine conchylicole au niveau national que la planification maritime doit s'orienter aujourd'hui.**

La conchyliculture est **pourvoyeuse d'emplois non délocalisables** (18 280 en 2022) qui participent à la vitalité économique des territoires littoraux. Permettre le développement de la filière, c'est donc aussi assurer l'attractivité et l'accessibilité des métiers conchylicoles, en **facilitant la formation et l'installation.**

Elle est aussi un **facteur de souveraineté alimentaire durable**, fournissant une production locale à forte qualité nutritionnelle : peu de gras ou de sucre, mais une forte teneur en éléments minéraux et en vitamines. Elle est, en outre, une source de protéines importante, en adéquation avec les défis environnementaux actuels : une emprise géographique moindre et le **bilan carbone le plus faible** parmi les sources de protéines animales, illustrant sa cohabitation avec le milieu naturel.



Malgré ces avantages manifestes, la conchyliculture représente pourtant, à l'heure actuelle, moins de 1% des eaux côtières proches. Dans le cadre de la planification maritime, le CNC invite l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités à mettre en œuvre des mesures favorisant l'extension du parc conchylicole français, se fixant **l'objectif de 3% du littoral, à horizon 2050.**



L'amélioration de la qualité des eaux littorales

Par sa nature même, la conchyliculture est, depuis toujours, **une sentinelle de la qualité de l'eau du littoral.** La production en milieu ouvert crée un lien direct entre la qualité de la production et la qualité du milieu, alors même que la pollution dont il souffre provient de sources terrestres à 80%. Le CNC affirme donc, une nouvelle fois, sa volonté de voir **la qualité de l'eau comme une priorité absolue dans les DSF.**

Le CNC estime, à ce titre, que les activités conchylicoles sont compatibles avec la **mise en œuvre des mesures de préservation du bon état écologique des eaux littorales**, avec lesquelles elles partagent **l'objectif de qualité du milieu.** Dans des aires marines protégées n'excluant pas les activités humaines par principe, la conchyliculture est une activité qui peut tout à fait être **compatible avec la protection des écosystèmes.**

La production de coquillages est réalisée sans intrant, ni médicament et se veut respectueuse du milieu duquel elle dépend. **Elle réduit la turbidité des eaux** du fait de l'alimentation par filtration des animaux, et offre à d'autres espèces une zone de nourrissage et des habitats structurés qui **favorisent la richesse biologique.** En filtrant les nutriments, les coquillages peuvent aussi **prévenir l'eutrophisation** et leurs coquilles **fixer du carbone.**

Les services écosystémiques rendus par les zones de conchyliculture doivent être valorisés, **notamment en favorisant la protection des zones conchylicoles vis-à-vis des pressions sur le milieu.** Ces données nous semblent en effet de nature à mieux apprécier la place de l'activité conchylicole dans la démarche de

conciliation entre la préservation et les usages du milieu marin telle que mise en avant par la Mer en Débat et les DSF. La faible empreinte carbone de la conchyliculture est, en outre, en cohérence avec l'objectif de neutralité carbone associé aux DSF.

La filière souhaite également que la contribution positive en termes de services écosystémiques nourrisse aussi un travail autour de **l'acceptabilité sociale de l'activité conchylicole**, notamment par la diffusion de connaissances sur le secteur auprès de tous les acteurs.

Le CNC souligne l'importance **d'intégrer les porteurs d'activité, dont font partie les conchyliculteurs, au niveau local et régional**, dans la déclinaison de la stratégie au sein des Documents Stratégiques de Façades. **La contribution de professionnels ancrés dans les territoires et en première ligne des évolutions du milieu marin nous apparaît précieuse** pour faire face aux problématiques multiples du littoral dans les années à venir.

L'adaptation au changement climatique

La conchyliculture est directement impactée par les effets du changement climatique, à court comme à long terme. La montée des eaux et le recul du trait de côte affectent la **localisation des exploitations**, tandis que le réchauffement des eaux **modifie les conditions de développement des coquillages**, tout comme l'acidification des océans. Le CNC souhaite donc voir dans les DSF l'assurance du maintien des zones conchylicoles et, en dernier recours, les mesures nécessaires à la relocalisation des installations. La filière doit également bénéficier de mesures d'aide à l'adaptation qui favorisent la **résilience des exploitations de coquillages**, notamment à travers le **soutien à la recherche et au déploiement de programmes d'innovation et de diversification des activités**.

Accompagner la modernisation de la filière conchylicole dans les territoires, c'est aussi intégrer dans les DSF **des actions de soutien aux initiatives des producteurs, sur la valorisation des sous-produits coquilliers**, le recyclage des déchets et plus largement sur les **innovations de production**.

La filière conchylicole s'est notamment engagée, à l'échelle nationale, **en faveur du développement de l'algoculture**, une autre **activité économique à fort potentiel pour la mise en valeur des territoires littoraux** et qui pourra bénéficier de son savoir-faire. L'aquaculture multi trophique intégrée (AMTI), associant les coquillages à d'autres espèces complémentaires, s'inscrit dans cette même démarche.

Ces axes de diversification répondent autant au besoin d'améliorer **la résilience des exploitants conchylicoles qu'au développement durable de l'économie bleue** qui fait partie intégrante de la Stratégie nationale Mer & Littoral. Ils pourront, à ce titre, **faire pleinement partie des activités appuyées par la révision des DSF**.

Au-delà de l'appui aux modes de production, c'est bien sur **la question des espaces de production que nous souhaitons voir les DSF jouer un rôle actif**. L'extension du parc conchylicole français se fera par l'attribution de nouvelles concessions sur le littoral, mais aussi par **l'ouverture de zones de production en eau profonde**.

Ces nouveaux espaces en mer, plus éloignés de la côte, présentent en effet des **avantages potentiels pour les producteurs**, notamment avec un impact moindre des pollutions d'origine terrestre, des prédatations et du réchauffement de la mer.

Normandie · Hauts-de-France

Côte Ouest, Côte Est (St Vaast), Isigny, Arnelles-Meuvaumes, Veules les Roses, Côte Picarde, Côte d'Opale et Dunkerque.

Bretagne Nord

De la baie du Mont-Saint-Michel à la rade de Brest, en passant par les Côtes d'Armor et le nord du Finistère.

Bretagne Sud

De la baie de la presqu'île de Corzon à l'estuaire de la Loire, en passant par la baie de Guiberon et le Croisic.

Pays de la Loire

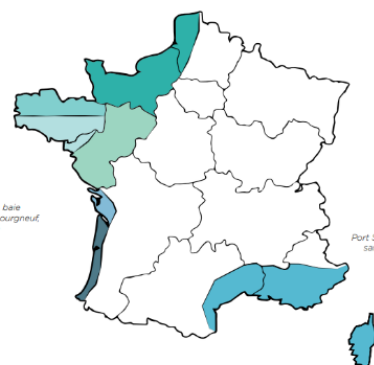
Du sud de l'estuaire de la Loire jusqu'à la baie de l'Agulhon en passant par la baie de Bourgneuf, l'île de Noirmoutier et l'estuaire du Layon ainsi que l'île d'Yeu.

Charente-Maritime

De l'île de Ré à l'île d'Oléron et la région de Marennes, en passant par La Rochelle.

Arcachon-Aquitaine

Vaste baie, le bassin d'Arcachon est un havre de paix au bord du tumultueux Golfe de Gascogne.



Méditerranée
Les bassins de Thau et de Leucate en passant par l'anse de Carreau, la baie Lazzaret, Vendres/Grasson, Port St Louis du Rhône et la Seyne sur Mer, sans oublier le Golfe du Lion et la Corse.

Figure 1 Carte des régions conchylicoles, présentes sur toutes les façades maritimes

Le CNC appelle donc à ce que l'**accessibilité à de nouvelles zones d'exploitation en mer**, comme elle existe déjà dans l'Union européenne, soit à l'ordre du jour des DSF, **en soutenant l'innovation technique et en facilitant les initiatives sur le plan réglementaire.**

Cela implique nécessairement de **mettre à l'ordre du jour l'extension de la conchyliculture dans le zonage des activités des différents plans de gestion.**



L'ambition affichée sur le développement du parc éolien en mer¹ est pour la conchyliculture² une opportunité d'extension de ses activités, avec **l'installation de nouveaux lieux de production en partenariat avec les acteurs de l'énergie.** La filière conchylicole souhaite donc être mise en relation aux projets de développement éolien afin d'étudier de **potentielles synergies et faciliter leur expérimentation et leur déploiement.**

CONCLUSION

La planification maritime est un outil essentiel pour soutenir et développer la conchyliculture sur le littoral français. A ce titre, les DSF doivent mettre en œuvre des mesures actives permettant :

- **La protection et l'extension des espaces conchylicoles**
- **L'amélioration de la qualité de l'eau**
- **La diversification des modes et des espaces de production**
- **Le soutien à la conchyliculture en tant que source de souveraineté alimentaire durable**
- **Les moyens d'adapter les pratiques conchylicoles aux enjeux du réchauffement climatique et de l'acidification de l'océan**
- **La valorisation des services rendus par les activités conchylicoles**
- **L'attractivité et l'accessibilité des métiers de la filière**

Déclinées sur toutes les façades maritimes, ces mesures de soutien permettront à la conchyliculture de réaliser son plein potentiel, répondant aussi bien aux enjeux de souveraineté alimentaire, de vitalité économique des territoires que de préservation du milieu marin.

